

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 août 2019

Présents :

ADRAGNA J – MARTEL C – TISSEYRE C – ABRIOUX C – DARLY T – BORIOS O –
GERVASI A – CADENA J – LIGNERES G – OLIVARES S – SICART M

Absents : ANCELY N – MIGNARD C – GILANT Y

Excusés : ROUSSEAU L

Secrétaire : SICART Magali

1 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de mettre en place des contrats de travail d'agents contractuels, pour le fonctionnement de l'ALSH, à savoir :

- Un contrat de 20 heures hebdomadaires, en périodes scolaires, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, avec une personne titulaire du BAFD.
- Un contrat de 32 heures hebdomadaires, en périodes scolaires, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, avec une personne titulaire du CAP petite enfance.
- Un contrat de 18 heures hebdomadaires, en périodes scolaires, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, avec une personne titulaire du CAP petite enfance.

Monsieur le Maire précise que l'agent titulaire en poste sur l'école communale a fait une demande de modification de temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2019 (80 %).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC :

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal, le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, visant essentiellement de prendre en compte le classement de la commune de Lacabarède, des 10 communes partenaires, d'intégrer les fusions des communes et des 2 Régions (ex Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon), ainsi que la prorogation de classement jusqu'au 12 décembre 2027.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – PROPOSITION DE LOCATION D’UN TERRAIN COMMUNAL PAR LA SOCIETE FREE MOBILE, POUR LA MISE EN PLACE D’INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRIQUES :

Monsieur le Maire présente la proposition de bail de la société FREE MOBILE, pour la mise en place d’installations de communications électriques.

Le Conseil Municipal

- Refuse à l’unanimité la proposition de bail proposée sur la parcelle AN 170, sur laquelle se situe la station d’épuration.
- Accepte à l’unanimité l’implantation d’installations de communications électriques, par la société FREE MOBILE, sur la parcelle cadastrée AL 165, sur laquelle se situe le bassin de décantation.

La séance est levée, il est 19 H 40.